

Herbeumont, le 27/03/2020



TEL :  
(061)21.03.30

FAX :  
(061) 41.47.37

C.C.B.  
091-0005059-44

## **ARRETE DE POLICE**

La Bourgmestre,

Vu le non-respect de certains propriétaires de chiens, de l'obligation de ramasser les déjections de leur animal de compagnie, malgré les informations fournies et les sachets mis à disposition à l'entrée du parc du Vivy ;

Vu le principe de précaution dans le cadre de la gestion de la salubrité du parc du Vivy ;

Vu la pandémie de coronavirus COVID-19 rencontrée actuellement qui impacte le travail, notamment les services communaux dont le service d'entretien des espaces verts ;

Considérant qu'il appartient à la Bourgmestre de veiller à la sécurité et la salubrité des espaces publics ;

### **ARRETE:**

L'accès du parc du Vivy est interdit aux chiens jusqu'au 30 avril 2020. Cette mesure pourra être prolongée en fonction de l'évolution de la situation.

Les infractions au présent arrêté seront punies de peines prévues en la matière.

La Bourgmestre,

C. MATHELIN